

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 12 octobre 2021

Etaient présents : Béatrice RICHARD, Philippe BAUP, Gisèle BONNAY, Evelyne ROBELET, Laëtitia FORISSIER, Sylvain BERTHEAS, Yann CHOLLET, Bernard GROZEILLER, Céline BOUILLET, Patrick VANET, Paul MIRANDON,
Excusés: Jean-Pierre SOLEILLAND, Bernard CUTILLAS,
Absents : Fabien GARNIER, Raphaël COTTIER,
Secrétaire élu pour la session : Philippe BAUP

En début de séance, Philippe BAUP accueille Messieurs CUILLERON Hervé, fondateur de la centrale villageoise de la région de Condrieu et Président pendant 6 ans, et BRACCO Vincent, cofondateur, venus présenter la centrale et rendre compte de la production d'électricité des panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux à Chuyer.

Monsieur Hervé CUILLERON rappelle le principe de participation citoyenne de la centrale. Ainsi, les citoyens sont acteurs et propriétaires pour faire fonctionner la centrale. Ces projets ne peuvent être envisagés qu'avec le Territoire, en engageant les collectivités et les élus. Il s'agit d'un partenariat. En installant ce type de centrale, on fait travailler des entreprises qui présentent les valeurs exigées : respect paysager, privilégier tout ce qui est local, français et européen.

La centrale villageoise des Haies est la première sur la France. En 2014, elle s'est installée sur 8 bâtiments, certains publics, d'autres privés. Depuis 2014, d'autres centrales ont été créées. A ce jour, on compte 32 centrales avec environ 5 300 actionnaires sur tout le territoire. Depuis 2020, la centrale des Haies a aménagé deux bâtiments publics à Chuyer, et un garage automobile privé à Condrieu. A ce jour, l'aménagement sur la tribune du stade de rugby d'Ampuis est en cours.

La centrale dont on fait partie ne grandira pas plus au niveau géographique. Elle produit de l'Energie renouvelable sur son périmètre et des dividendes sont versés aux actionnaires. Elle est soumise à l'impôt, et une épargne est rentabilisée avec un retour sur investissement.

Il est précisé que la législation a évolué. Jusqu'à maintenant, les collectivités ne pouvaient pas devenir actionnaires. Maintenant, c'est possible.

La centrale villageoise des Haies, n'est, à ce jour, pas en phase d'augmentation de capital. Ce sera programmé prochainement, et a la volonté de s'ouvrir aux particuliers. Une réunion publique sera organisée en fin d'année 2021 pour présenter les possibilités aux habitants.

Concernant spécifiquement Chuyer, une location de toit modique est versée annuellement à la commune pendant 20 ans. Au bout de 25 ans, l'installation devient domaine communal. La fiabilisation de l'installation est garantie à 90 % au bout des 25 ans et il est donné une durée de vie de 10 à 20 ans après.

La production de l'installation de Chuyer est bonne, avec une moyenne de 25 Mw. Sébastien BEDEL qui a rejoint la réunion suivra la partie installation des panneaux sur le nouveau bâtiment communal.

Béatrice RICHARD remercie les intervenants pour leur intervention.

PROGRAMME VOIRIE 2022

Philippe BAUP propose des voies pour le programme voirie 2022 : le chemin de la Fabrique et la continuation de la Route de Bonnebouche en direction de la Vieille Chapelle. Il présente les estimatifs. Le Conseil réfléchit si d'autres voies peuvent être prioritaires et entérinera sa décision lors de la prochaine séance.

Mur de soutènement de la Route de Bracheton : Philippe Baup rappelle que le mur de soutènement se dégrade de plus en plus et informe que l'on peut solliciter une subvention à hauteur de 60 % du coût. Il présente des devis. Le Conseil donne son accord pour lancer les travaux d'enrochement et faire la demande de subvention.

Entretien des voies privées : Historiquement, et suite à des subventions exceptionnelles de l'Etat, certaines voies étaient entretenues (épareuse, déneigement) comme des voies publiques. La réglementation a évolué depuis et aucune voie privée ne peut plus être entretenue par la collectivité. Les foyers concernés ne comprennent pas toujours ces changements qui ne leur ont pas été expliqués clairement et se sentent lésés. La discussion est ouverte pour réfléchir à ce qui pourrait être envisagé pour solutionner les problèmes engendrés. Un groupe de travail se forme : Laetitia FORISSIER, Evelyne ROBELET, Paul MIRANDON pour analyser toutes les situations et rendront compte de leur étude lors de la prochaine séance.

Accès école privée / salle des fêtes: Lors de la dernière séance, le problème de l'accès à l'école privée et salle des fêtes a été soulevé. Un seul devis a été reçu à ce jour. Philippe BAUP est en attente d'autres propositions.

ECOLE NUMERIQUE

Sylvain BERTHEAS est en attente de devis qu'il présentera lors de la prochaine séance.

AGORESPACE

Jean-Pierre SOLEILLAND est en attente de devis pour la réfection de la structure de l'agorespace.

Il est rappelé, encore une fois, que la circulation de tout véhicule motorisé est interdite sur la structure et ses abords. Les motos, scooters, mobylettes et autres doivent se garer sur le parking.

La gendarmerie a été prévenue. Des panneaux vont être installés et une réflexion est lancée sur la mise en place de caméra de surveillance par les forces de l'ordre.

Le souci de circulation se pose aussi aux abords de la salle des fêtes. Le conseil réfléchit à une solution pour empêcher les véhicules de circuler tout en laissant la possibilité d'accès aux poussettes et fauteuils roulants.

SPL : avenant convention

Béatrice RICHARD rappelle la convention de délégation de services qui lie la commune à la SPL pour la cantine et le centre de loisirs « la grotte aux fées ». Suite au nouveau service périscolaire de Malleval et Lupé, qui rejoignent la SPL, la clef de répartition des centres de loisirs est modifiée. Béatrice RICHARD présente les modifications et précise que ce nouveau calcul engendre une légère diminution du coût à la charge de Chuyer. Le Conseil donne son accord pour signer l'avenant.

CDG : confirmation passage du temps de travail légal à 35h depuis 2002

La Préfecture et le centre de gestion de la Loire informent que certaines collectivités ont bénéficié de dérogations relatives au temps de travail appliqué. Les dérogations accordées ne pourront plus être prolongées après le 31 décembre 2021. La Commune de Chuyer n'a jamais été concerné par ces dérogations. Il a été toutefois vérifié auprès du Centre de Gestion de la Loire, que la délibération prise en décembre 2001 pour une application au 1^{er} janvier 2002 est conforme à la réglementation. Ceci étant confirmé, il n'y a pas lieu de rédiger une nouvelle délibération.

SPA : renouvellement de la convention

Béatrice RICHARD informe que la convention avec la SPA arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler. Cette convention permet de faire appel à la Société si des chiens non identifiés divaguent sur la commune. Il convient alors de leur amener l'animal. Cette convention permet aussi de leur apporter 15 chats par an. Effectivement, on ne fait qu'exceptionnellement appel à cette société. Mais lorsque le cas se présente, aucune autre solution ne peut être apportée à notre niveau : il n'existe pas de refuge, ni d'association, ni de vétérinaire habilités à héberger l'animal perdu ou errant. Le coût de la convention s'élève à 0.60 € par habitant pour l'année. Soit 479.40 € pour l'exercice 2022.

Cérémonie vœux du Maire 2022

Le Conseil Municipal fixe la date de la cérémonie des vœux au samedi 15 janvier 2022 à 11h00 à la salle du Ruisseau.

Questions diverses

- **Subvention piscine** : Le Conseil alloue une subvention de 300 € au Sou des Ecoles pour l'activité piscine de l'année 2021/2022.
- **Arrêts et abris bus** : L'éclairage des arrêts de bus de Métrieux et la Rivoire sont en cours d'installation. Une famille demande qu'un passage piéton soit tracé sur la Route Départementale. Le Département ne matérialise pas de passage piéton sur les Routes Départementales hors agglomération.

La séance est levée à 22h30. La prochaine séance est fixée au 16 novembre 2021 à 20h00.



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Béatrice Richard", is written over the seal.

Béatrice RICHARD